

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1639 Décisions concernant les Services Etat.

n° 1639

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 octobre 1966

Numéro JO

n° 11 du 01/11/1966

Date du numéro

1 novembre 1966

### TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à M. Daher Gouled, l'autorisation préalable de Foes construire un immeuble comprenant : — au rez-de-chaussée : 2 logements de 4 pièces, cuisine, salle d'eau; au boulevard d'Ambouli, sur le titre foncier n° 898. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire, qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti, suivant la procédure réglementaire.